

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2010

- compte-rendu -

ORDRE DU JOUR

- ✓ Fermeture de l'usine SAMOV
- ✓ Approbation des comptes 2009 (validation des comptes administratifs 2009)
- ✓ Budget prévisionnel 2010 (Budget primitif 2010)
 - Modification des taux des taxes foncières et d'habitation
 - Modification des tarifs de l'eau & de l'assainissement
 - Subventions aux associations
 - Création d'emplois CAE pour la saison estivale
 - Acquisition d'un véhicule d'occasion
 - Subvention exceptionnelle à une association
- ✓ Point sur les projets et travaux en cours
 - Rénovation de la STation d'EPuration (STEP)
 - Plan Local d'Urbanisme (PLU)
 - Divers
- ✓ Délibération pour la modification du tracé d'un chemin rural dans le hameau de la Vialette
- ✓ Questions diverses
- ✓ Agenda

MEMBRES PRESENTS (à l'ouverture de la séance à 20h09)

Jean-François COUETTE (Maire)
Raymond BORDAS (1^{er} adjoint)
Joseph ALBORGHETTI (2^{ème} adjoint)
Nathalie DESGRAND-FOUREZON (3^{ème} adjointe)
Didier CHIEZE
Nicolas COSTECHAREYRE
Martine DEYGAS-POINARD
Thierry FANGET
Philippe GUIRONNET (arrivé à 20h14 - participe donc à toutes les délibérations)
Bernard PIPAZ
Daniel POINARD (absent excusé – pouvoir donné à Bernard PIPAZ)

Secrétaire de séance : Raymond BORDAS

(+ Présence de la secrétaire de mairie : Corinne MEALLIER à titre de consultation sur le budget)

=> Vérification du quorum (6 minimum) : 10 personnes à l'ouverture !

=> 1 pouvoir donc 11 voix délibératives

Validation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal (celui du 21/12/2009) : pas de remarque

Le Maire au nom du Conseil Municipal adresse de nouveau sa sympathie à Gérard, Matthieu & Sébastien FRAYSSE. Il se réjouit également du retour de Raymond BORDAS (1^{er} adjoint) après plusieurs mois d'absence et il souhaite un prompt rétablissement à Daniel POINARD (conseiller municipal).

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2010

- compte-rendu -

I FERMETURE DE L'USINE SAMOV

La parole est tout d'abord donnée à M. COUPART, P.D.G. de la SAMOV et représentant le groupe LEROY-SOMER, qui est venu, suite à la demande du Maire pour s'expliquer sur les raisons qui ont conduit à la fermeture du site SAMOV de Lalouvesc. A cette occasion la pétition des habitants du village contre la fermeture du site lui est remise. M. DAZAN directeur du site est également présent.

- M. COUPART insiste sur le fait que la SAMOV est une entreprise fournissant des biens d'équipements dont la moitié part à l'exportation.
- L'année 2009 a été, comme pour toutes les entreprises, très difficile avec une baisse d'activité de l'ordre de 20%.
- Dans ce contexte « de récession », il faut réduire au maximum les charges de fonctionnement de manière à rester compétitif au niveau mondial. Seule solution pour la SAMOV : diminuer le nombre de sites.
- En effet, depuis 1990, année de la chute du mur de Berlin, le monde a changé ! Tout le monde adopte la stratégie « juste à temps » qui consiste à ne plus faire de stock et à faire fabriquer au dernier moment le plus vite possible. La dispersion des sites rallonge les délais de production. Aujourd'hui, la politique industrielle, c'est la concentration dans des technopôles.
- Les exportations européennes se heurtent au protectionnisme de pays comme l'Inde, la Chine ou le Brésil alors que les européens laissent entrer leurs produits sans taxation. Par ailleurs, un dollar faible ne favorise pas non plus les exportations vers les pays utilisant le dollar.
- Fermer le site de Lalouvesc, c'est la moins mauvaise solution : Cela permet d'éviter tout licenciement car les employés peuvent être réaffectés localement notamment sur le site de St Félicien. La fermeture du site de Chazelle s/Lyon aurait conduit à 29 licenciements car ce site est trop éloigné des autres localisations de la SAMOV.
- « L'un des adjoints fait remarquer qu'à l'origine de l'usine à Lalouvesc, la population du village s'était impliquée dans ce projet en participant au financement pour la création de cette usine à la campagne. Il y a lui-même travaillé pendant 7 ans de 1962 à 1969. En conséquence, il trouve particulièrement injuste d'envisager la fermeture du site de Lalouvesc entraînant le transfert du siège social et de la production à Saint-Félicien. Sans la création de cette usine à Lalouvesc, les autres sites de Devesset et Saint-Félicien n'auraient pas vu le jour. Il est regrettable que petit à petit, l'usine à Lalouvesc se soit transformée en dépôt au détriment de la production. Il rappelle son souhait du maintien de l'activité sur le site. »
- Des pistes sont évoquées afin de ré-utiliser les locaux de Lalouvesc à d'autres fins. Sur ce point la Direction se veut ouverte à la discussion en partenariat avec la Chambre de Commerce d'Industrie et les autres acteurs institutionnels. Les responsables de la SAMOV déclarent ne pas vouloir « laisser tomber » le village de Lalouvesc.

II VALIDATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

2.1 Présentation du Compte Administratif Commune 2009

BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	9.941,00	89.828,63			
457.330,47	554.876,52	225.172,88	233.976,29		
457.330,47	564.817,52	315.001,51	233.976,29		
	107.487,05	81 025,22			26.461,83

Le solde est positif.

Les opérations antérieures à 2009 sont achevées.

=> Renégociation d'un emprunt en 2009 (celui de 150.000€ lié à la Place du Lac)

=> Emprunt de 100.000€ pour financer les travaux 2009

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2010
- compte-rendu -

2.2 Présentation du Compte Administratif Eau 2009

BUDGET EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		53.322,00		20.553,05		
Opérations de l'exercice	89.281,82	46.016,43	13.160,30	6.115,00		
Totaux	89.281,82	99.338,43	13.160,30	26.668,05		
Résultat de clôture		10.056,61		13.507,75		23.564,36

Le solde est positif.

Budget excédentaire depuis plusieurs années (*ce qui permet de subventionner l'assainissement*).

2.3 Présentation du Compte Administratif Assainissement 2009

BUDGET ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	17.328,25		2.555,14			
Opérations de l'exercice	57.576,85	114.234,25	62.238,25	30.441,00		
Totaux	74.905,10	114.234,25	64.793,39	30.441,00		
Résultat de clôture		39.329,15	34.352,39			4.976,76

Le solde est équilibré grâce à un apport très important (≈22.000€) provenant du budget eau !

Budget déficitaire depuis plusieurs années (coût d'exploitation de la station d'épuration très important auquel il faut ajouter le problème d'évacuation des boues non épandables !).

2.4 Présentation du Compte Administratif Lotissement du Val d'Or

BUDGET LOTISSEMENT DU VAL D'OR

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE S OU EXCEDEN T		RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	26 888,83					
Opérations de l'exercice	0,00					
Totaux	26 888,83		0,00	0,00		
Résultat de clôture	26 888,83		0,00		26 888,83	

Un budget spécifique avait été prévu pour le lotissement communal du Val d'Or. Après la vente du dernier terrain en 2008, il s'est avéré que le budget était déficitaire. De plus la voirie du lotissement n'a jamais été réalisée. Pas de solution financière pour l'instant si ce n'est, à très long terme, de racheter la voirie via le budget communal ! ... Ce budget reste donc ouvert et est reconduit en l'état chaque année.

Dernier point rappelé à la connaissance (comme chaque année) des conseillers municipaux, l'existence d'une ligne d'avance de trésorerie qui a atteint un plafond de 100.000€ cette année. La somme utilisée en 2007 était d'environ 35.000€. En 2008, il a été utilisé 35.000€ et en 2009 30.000€. Des intérêts sont payés sur cette ligne de crédit qu'il faudra bien rembourser un jour ...

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2010
- compte-rendu -

M. le Maire se retire pour laisser les conseillers municipaux délibérer en son absence sous la présidence du doyen.

Délibération : __ Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour (**le maire ne participant pas au vote**)

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2009

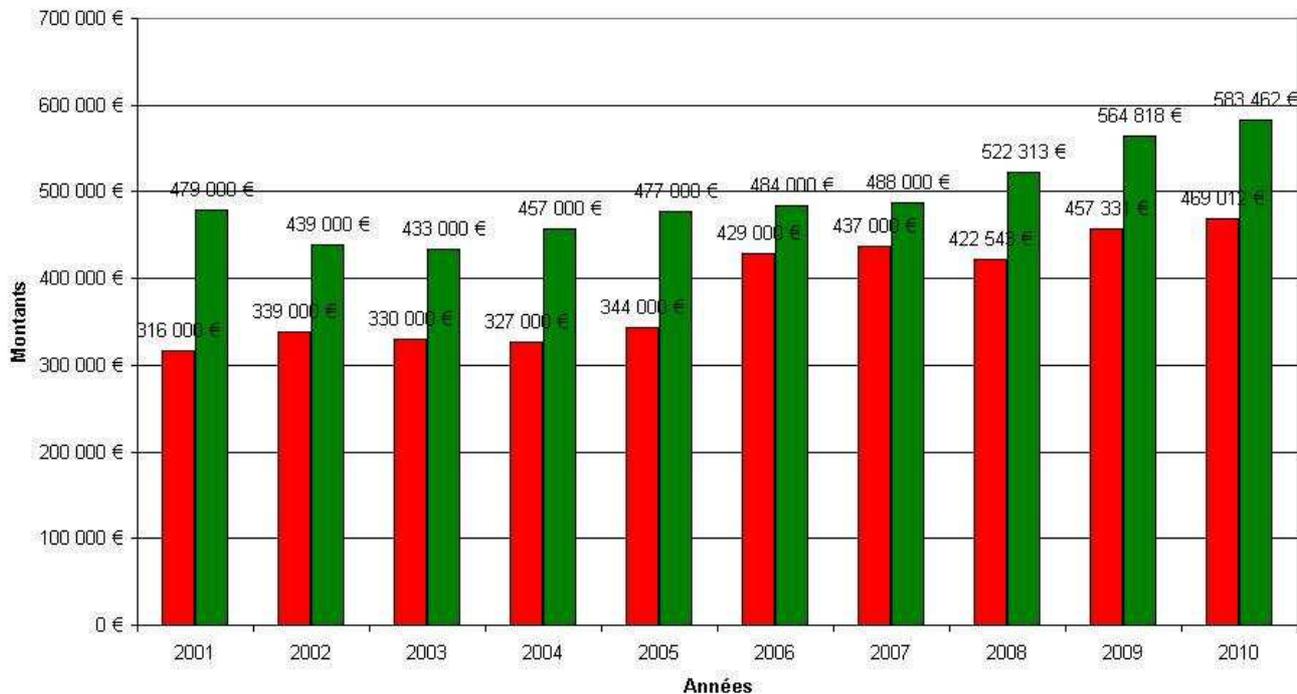
Remarque : Le compte administratif 2009 et le budget 2010 du CCAS seront votés en commission CCAS

III BUDGET PREVISIONNEL 2010

Monsieur le Maire rappelle l'évolution des budgets de fonctionnement et d'investissement de la commune sur les dix dernières années. Il insiste sur l'état d'endettement de la commune et le montant des capitaux à rembourser au cours de l'année 2010. La marge d'autofinancement ne servira pratiquement cette année qu'à rembourser le capital de la dette. Le budget 2010 est donc un budget d'austérité ; pratiquement aucun investissement ne sera entrepris cette année ! Il est nécessaire d'anticiper dès maintenant le chantier 2011 de la STEP et avec lui le GRAND emprunt qu'il faudra souscrire ...

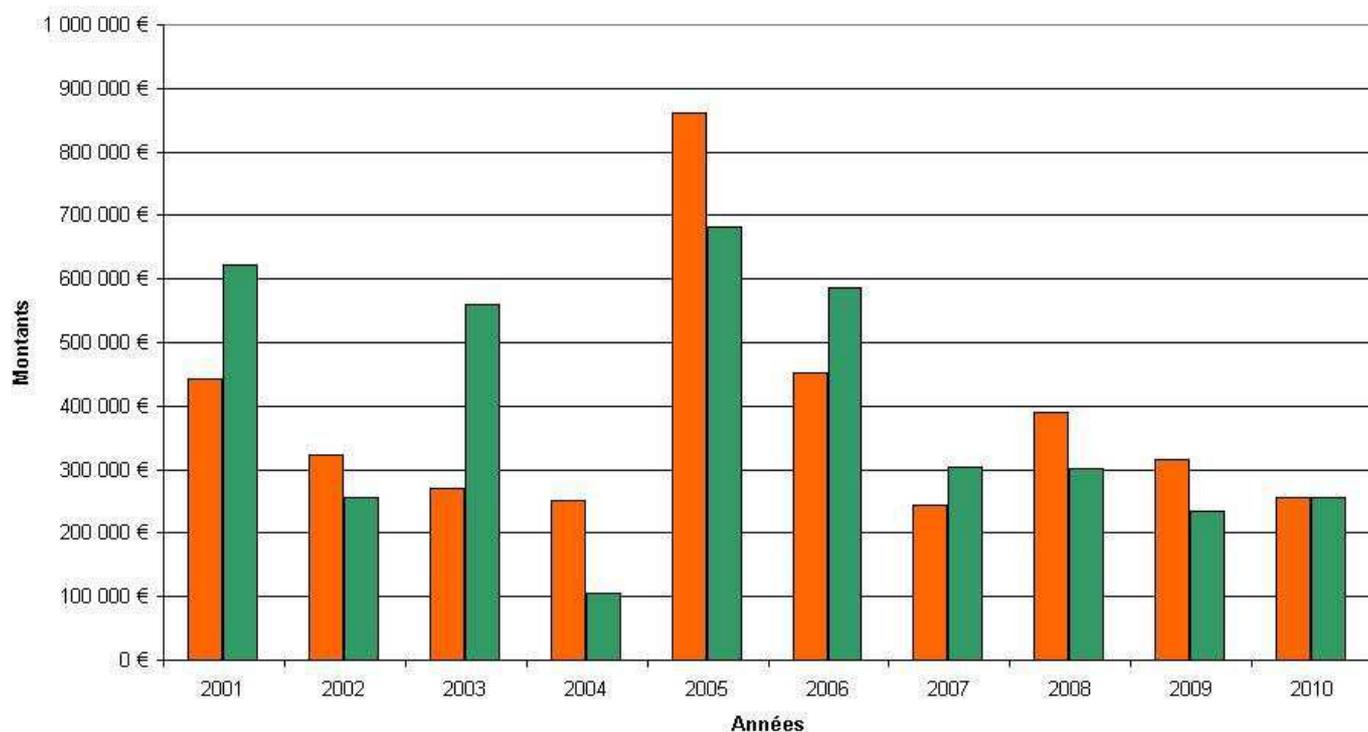
3.1 Evolution des finances communale depuis les années 2000

EVOLUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT
DE LA COMMUNE DE LA LOUVESC



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2010
- compte-rendu -

EVOLUTION DU BUDGET INVESTISSEMENT
DE LA COMMUNE DE LA LOUVESC



3.2 Etat de la dette

Tableau d'amortissement

SATILLIEU

Date d'édition 02/03/2010

**Tableau d'amortissement prévisionnel
de la dette**

LALOUVESC

Nombre d'année avant extinction : 10

Année	Amortissement	Intérêts	Montant de l'échéance
2010	95 314,94	22 827,19	118 142,13
2011	87 800,88	18 295,78	106 096,66
2012	91 856,93	14 213,23	106 070,16
2013	55 046,64	10 416,62	65 463,26
2014	43 497,06	8 437,45	51 934,51
2015	45 399,66	6 534,85	51 934,51
2016	32 413,53	4 541,78	36 955,31
2017	33 555,04	3 400,27	36 955,31
2018	34 736,78	2 218,53	36 955,31
2019	32 972,14	995,28	33 967,25
Totaux	552 593,60	91 880,98	644 474,41

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2010

- compte-rendu -

Répartition & origine des emprunts

Date d'édition 02/03/2010

SATILLIEU

Répartition de la dette - Année 2010

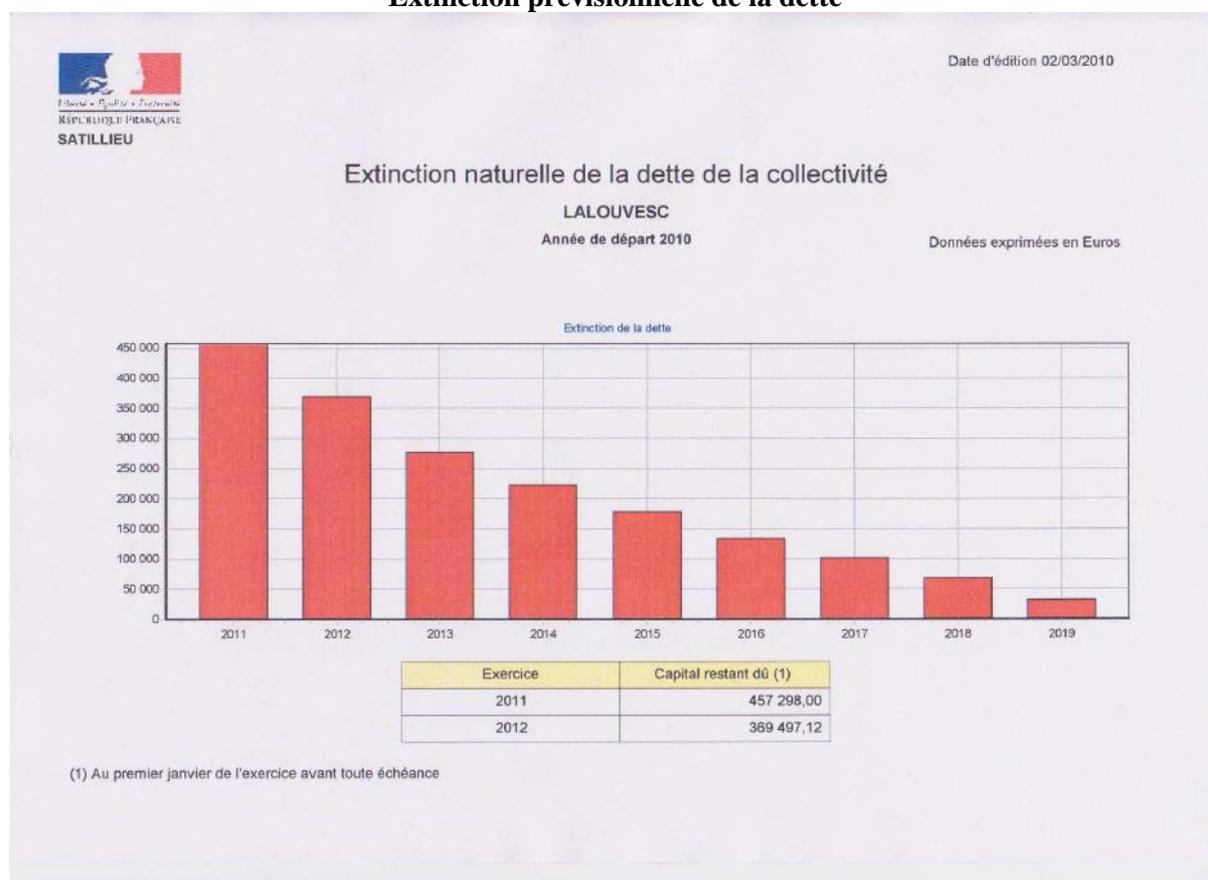
LALOUVESC

Nombre d'emprunt(s) 5

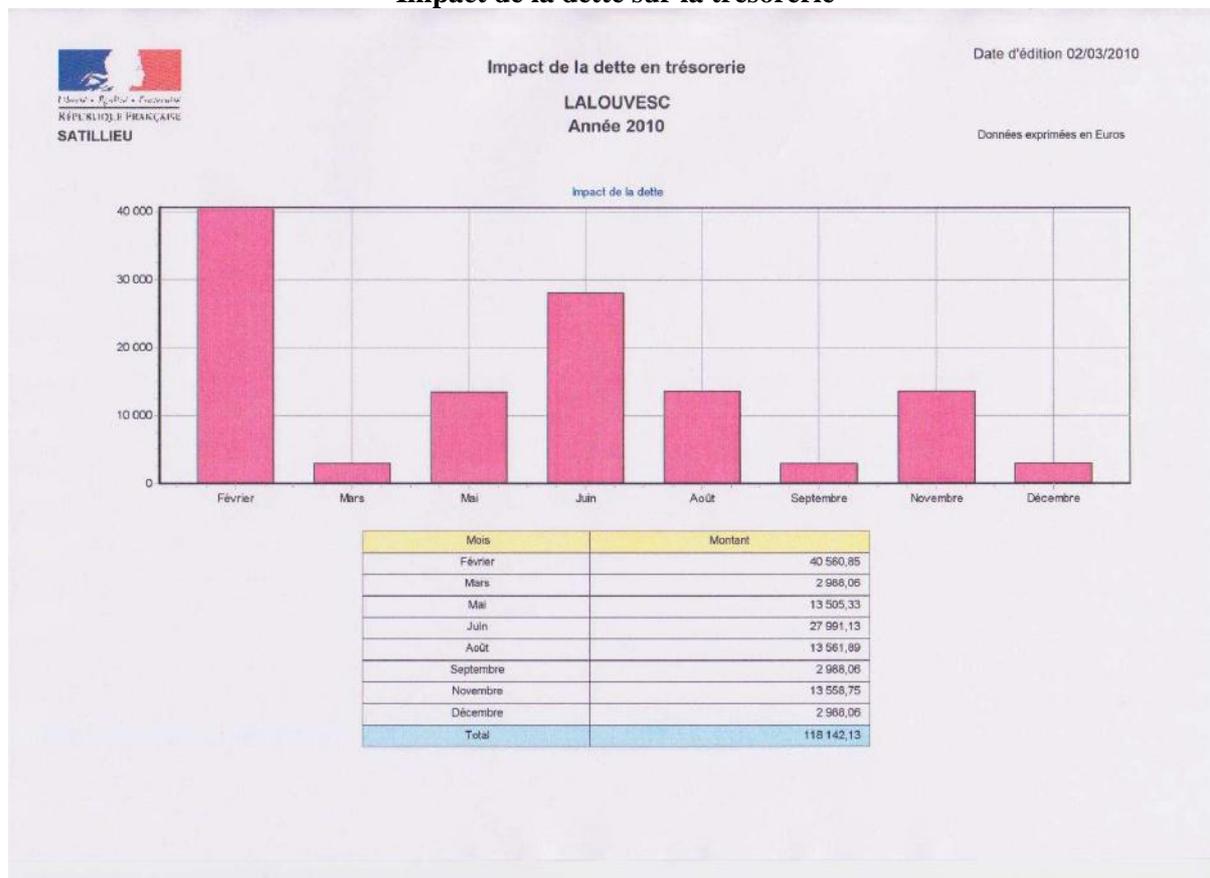
Référence	Ordre	Prêteur	Date Vers.	Date Fin	Durée Réelle	Taux	Taux Type	Vie Moy.	Durée Rési	Périodicité	Capital initial	Capital restant dû 31/12/2009	Amort (2010)	Intérêts (2010)	Échéances (2010)
81441211219-1	1	BP	30/09/2009	30/09/2019	120	3,60	Fixe	0,17	9 a 4 m	T	100 000,00	97 911,94	8 541,86	3 410,38	11 952,24
Total Banque Populaire											100 000,00	97 911,94	8 541,86	3 410,38	11 952,24
11111-1	39	CLF	24/12/2008	01/02/2013	48	4,76	Fixe	0,09	2 a 8 m	T	195 992,95	162 032,51	47 223,68	6 970,35	54 194,03
50117076 01 001-0	34	CLF	15/10/1998	01/02/2010	144	5,52	Fixe	0,11	4 m	A	107 387,86	11 385,13	11 385,13	628,46	12 013,59
5014469001A003-0	35	CLF	01/02/2001	01/02/2015	168	6,32	Fixe	0,03	4 a 7 m	A	137 856,64	72 922,81	10 370,48	4 608,72	14 979,20
MON232621-1	37	CLF	29/07/2005	01/06/2019	180	3,46	Fixe	0,03	10 a	A	300 000,00	208 360,55	17 793,79	7 209,28	25 003,07
Total Crédit Local de France											741 237,45	454 701,00	86 773,08	19 416,81	106 189,89
Total											841 237,45	552 612,94	95 314,94	22 827,19	118 142,13

- 1 : Emprunt pour les travaux 2009**
- 39 : Ré-intégration en 2009 de l'emprunt Place du Lac (capital non amorti initialement car en attente FCTVA)**
- 34 : Conversion des anciens emprunts en francs en euros**
- 35 : Emprunt pour l'espace d'agrément et les travaux 2001**
- 37 : Emprunt 2005 pour la Place du Lac**

Extinction prévisionnelle de la dette



Impact de la dette sur la trésorerie



3.3 Travaux dans la Basilique

*Intervention de Monsieur MASSON représentant l'association qui gère la Basilique.
Il expose les travaux que la paroisse souhaiterait réaliser en cette année 2010.*

- ✓ Peinture des deux chapelles des aérothermes (coût 4.080€HT, soit 4.879,68€TTC)
- ✓ Réfection du clavier de l'orgue (coût 4.000€HT, soit 4.784€TTC)
- ✓ Retable (coût 1590€HT, soit 1.329,43€TTC)

Il est demandé que la commune se porte Maître d'Ouvrage afin d'acquitter la facture TTC, le Diocèse remboursant le HT et la commune récupérant deux ans après une partie de la TVA (via le FCTVA).

Après débat au sein du Conseil, la délibération suivante est adoptée :

Délibération : 0 Abstention(s) 1 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal décide que la commune se porte Maître d'Ouvrage pour les travaux de peinture sur les deux chapelles et les aérothermes ainsi que pour la réfection du clavier de l'orgue pour un montant maximal de 10.000€TTC. L'aide à la mise en place d'un retable est rejetée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2010
- compte-rendu -

3.4 Modification des taux des taxes foncières et d'habitation

Compte-tenu que l'année 2010 sera une année difficile, M. le maire propose de ne pas augmenter cette année les taux.

Désignation	Taux 2007	Taux 2008	Taux 2009	Taux 2010	Ecart 2009/10	Nation 2009	Départ. 2009
Taxe d'habitation	7,00%	7,14%	7,28%	7,50%	+3,02%	14,97%	11,16%
Taxe foncière (bâti)	16,04%	16,36%	16,56%	16,56%	0,00%	19,32%	16,86%
Taxe foncière (non bâti)	65,45%	66,72%	68,00%	68,00%	0,00%	45,50%	71,34%

Après débat, le Conseil estime qu'il faut continuer d'augmenter très légèrement la taxe d'habitation afin de se rapprocher de la moyenne départementale.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux taux pour 2010.

3.5 Modifications des tarifs de l'eau et de l'assainissement

Compte-tenu que le budget assainissement est toujours déficitaire, que les travaux de la future STEP devrait débuter en 2011 et que l'évacuation des boues non conformes est coûteuse, M. le maire propose les tarifs suivants :

Désignation	Taux 2007	Taux 2008	Taux 2009	Taux 2010
Consommation d'eau	1,10€/m ³	1,15€/m ³	1,20€/m ³	1,25€/m ³
Location petit compteur	1,35€/mois	1,40€/mois	1,45€/mois	1,50€/mois
Location gros compteur	2,05€/mois	2,10€/mois	2,15€/mois	2,20€/mois
Redevance assainissement	0,90€/mois	1,00€/m ³	1,30€/m ³	1,70€/m ³

Délibération pour valider les tarifs eau & assainissement pour 2010 => applicables au 1^{er} avril 2010

Délibération : 0 Abstention(s) 1 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve les nouveaux tarifs eau & assainissement pour l'année 2010

3.6 Délibération pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion

Achat d'une 205 essence d'occasion en remplacement de la R5 mise à la casse. Le véhicule a subi une révision et passé le contrôle technique. Le vendeur demande 150€.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de la 205 pour le travail des employés communaux et ce pour la somme de Cent Cinquante Euros (150€).

3.7 Délibération pour une subvention exceptionnelle à une association

L'association le « Carrefour des Arts » demande une aide, suite à la moquette endommagée par le club de football lors de son entraînement hivernal. Le coût de remplacement de la moquette ignifugée est de l'ordre de Mille euros (1000€). Après débat, le Conseil décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 500€. Il suggère d'étudier la possibilité de recouvrir le sol par une peinture. Ce travail pourrait être réalisé par les employés communaux et/ou le club de football. Ce point devra faire l'objet d'un accord avec le Carrefour des Arts.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2010
- compte-rendu -

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité une subvention exceptionnelle de Cinq Cents euros (500€) versée pour le Carrefour des Arts afin de rénover le sol du péristyle dans le Centre d'Animation Communal.

2.8 Subvention aux associations (prévues au budget prévisionnel)

Association	Montant de la subvention
ARDECHOISE	1000€
ACCA	90€
ADAPEI	80€
ADMR	200€
Amicale des Sapeurs Pompiers	260€
Club de Football	260€
Bibliothèque	400€
Carrefour des Arts	1000€
Carrefour des Arts	500€(subvention exceptionnelle)
FNACA	90€
Lalouvesc en Fêtes	1000€
La Lyre Louvetonne	215€
Office de Tourisme	2000€
Prévention Routière	25€
Club des 2 Clochers	90€
Subvention « Ecole Numérique »	1710,83€(exceptionnelle et déjà votée)

Pour information :

L'OGEC (association gérant l'école privée St Joseph de Lalouvesc) touchera cette année 2010 : 536,60€enfant de subvention suivant le contrat d'association entre la commune et l'école. Cela devrait représenter une somme de 16.635€ si l'on se base sur un effectif de 31 élèves.

La commune versera également :

- 5,50€/habitant au SIVU de l'Ay – Ozon (soit environ 2.800€)
- 1,10€/habitant aux Inforoutes de l'Ardèche (soit environ 550€)
- environ 500€ pour sa participation au SCOT (Schéma de Cohérence Territorial)

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2010
- compte-rendu -

Budget primitif Assainissement 2010

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
DEPENSES		DEPENSES	
002	Report déficit année N-1	0,00 €	
011	Charges à caractères générales	40 000,00 €	
022	Dépenses imprévues	439,76 €	
023	Virement à la section investissement	32 000,00 €	
65	Créances non recouvrables	500,00 €	
66	Charges financières (intérêts)	0,00 €	
042	Dotations aux amortissements (Cf 040 rec.inv.)	13 012,00 €	
TOTAL :		85 951,76 €	
RECETTES		RECETTES	
002	REPORT EXCEDENT EXPLOITATION N-1	4 976,76 €	
70	Recettes assainissement	38 000,00 €	
74	Subvention (via le budget de l'eau)	35 100,00 €	
77	Produits exceptionnels	7 875,00 €	
042	Amortissement des subventions (Cf 040 dép.inv.)	0,00 €	
TOTAL :		85 951,76 €	
SOLDE (=RECETTE-DEPENSES)		0,00 €	
		DEPENSES	
001	Report déficit année N-1		34 352,39 €
040	Subvention d'investissement (Cf 042 rec.fonctionnement)	7 875,00 €	
16	Remboursement capital emprunt	0,00 €	
020	Dépenses imprévues	5 137,00 €	
101	Etude préliminaire STEP	0,00 €	
101	Etude globale STEP (BEAUR + JULIEN)	35 000,00 €	
106	Plan suivi épandage	1 900,00 €	
105	Numérisation Réseau d'Assainissement	0,00 €	
101	Réparation arrivée sur STEP	0,00 €	
104	Raccordement EHPAD	0,00 €	
TOTAL :			84 264,39 €
		RECETTES	
021	Virement de la section exploitation assainissement		32 000,00 €
1068	Report excédent année N-1		34 352,39 €
040	Dotations aux amortissements (CF 042 dép. fonct.)	13 012,00 €	
10	FACTVA	3 800,00 €	
		0,00 €	
101	Etude globale STEP	0,00 €	
106	Plan suivi épandage	0,00 €	
105	Numérisation Réseau d'Assainissement	1 100,00 €	
101	Réparation arrivée sur STEP	0,00 €	
104	Raccordement EHPAD	0,00 €	
TOTAL :			84 264,39 €
		EMPRUNT	
			0,00 €
TOTAL :			84 264,39 €
SOLDE (=RECETTE-DEPENSES)		0,00 €	0,00 €

2.8 Délibérations relatives à l'approbation des budgets primitifs

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les budgets primitifs (communal, eau & assainissement) pour l'année 2010.

2.9 Création d'emplois CAE

M. le Maire propose de recruter un ou deux emplois CAE durant la saison estivale, plus précisément d'avril à septembre inclus. Il s'agit de faire face à un surcroît de travail durant cette période et au fait que l'employé municipal affecté au camping municipal est en arrêt maladie et ne pourra, sans doute, reprendre qu'en mi-temps thérapeutique. La (les) personne(s) sera(ont) embauchée(s) en contrat CDD type CAE ce qui permet de bénéficier des aides de l'Etat. Exemple : pour une personne de 59 ans, l'aide de l'Etat est de 95% sur 30 heures.

Délibération : 1 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à recruter en CDD, de type C.U.I. (Contrat Unique d'Insertion), pour une durée maximale de six mois et au maximum deux personnes à 35 heures/semaine avec une subvention à 95% sur 30 heures/semaine.

IV POINT SUR LES PROJETS ET TRAVAUX EN COURS

4.1 Rénovation de la STation d'EPuration (STEP)

a) Compte-rendu de la première réunion de présentation du projet BEAUR le 27 janvier 2010.

- Coût doublé impossible à supporter par la commune (on passe de 510K€HT à 1,041M€HT ! ...)
- Projet techniquement complexe s'éloignant de la proposition technique de la pré-étude effectuée par PÖYRY

b) Compte-rendu de la deuxième réunion de présentation du projet BEAUR le 23 février 2010.

A cette réunion technique, un architecte avait été mandaté par la commune, à titre d'expert, pour étudier la faisabilité d'une couverture de la station actuelle.

BEAUR accepte de revoir sa copie à savoir :

- Elaguer son avant projet pour réduire les coûts,
- Etudier le projet de couverture,
- Chiffrer éventuellement une sous station.

c) Prochaines actions :

- ⇒ Lancer la consultation pour les études géotechniques,
- ⇒ Etudier la faisabilité et chiffrer, indépendamment de BEAUR, le coût d'une couverture de la station.

5.2 Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Compte-rendu de la réunion du vendredi 12 mars 2010 avec les partenaires publics pour valider le dossier final du PLU.

- Il n'y a pas eu de remarque remettant en cause l'ensemble du projet.
- Il a été décidé de ne démarrer l'ouverture à l'urbanisme que de la partie haute de la zone des Chaux aux vues des moindres perspectives démographiques actuelles.
- Il est impératif que le dossier soit remis début avril à la Préfecture de manière à réaliser l'enquête publique au mois de juillet 2010.
- Afin de respecter la procédure, des panneaux d'exposition vont être affichés en mairie afin d'informer le public sur les enjeux du PLU et la tenue prochaine d'une enquête publique.

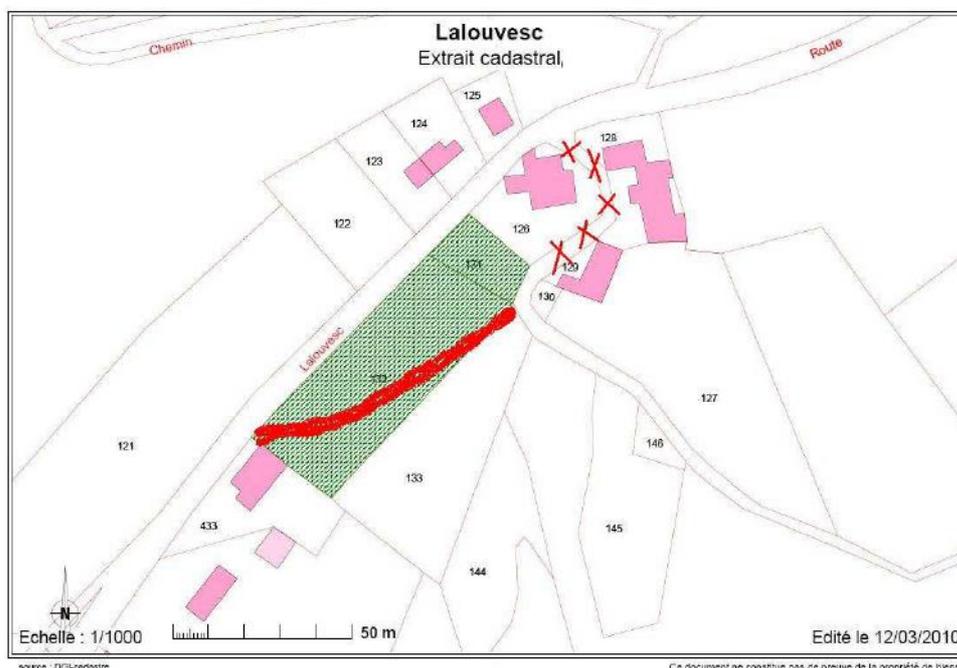
5.3 Travaux divers

Information sur la mise en demeure adressée à la Directrice de l'EHPAD et concernant le mur de soutènement de l'ancienne maison de retraite. Un rapport d'expertise a été dressé par l'architecte Laurent BECHETOILLE mandaté par le Tribunal Administratif de Lyon.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2010

- compte-rendu -

VI MODIFICATION DU TRACE D'UN CHEMIN RURAL



La carte ci-dessus montre que le chemin rural passe actuellement au milieu de la cour de la ferme. Ce tracé ne correspond nullement à celui mentionné sur le cadastre napoléonien. Par ailleurs, un chemin a été ouvert sur la parcelle AC132 et qui est devenu le passage d'usage. Il est donc proposé, en accord avec les propriétaires, de valider le passage sur cette parcelle. Une telle modification dans le tracé d'un chemin rural nécessite une délibération du Conseil Municipal et sera obligatoirement suivit d'une enquête publique.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal donne son accord pour le nouveau tracé du chemin rural dans le hameau de la Viallette et mandate M. le Maire pour lancer la procédure d'enquête publique.

VII QUESTIONS DIVERSES

- Un conseiller fait remarquer qu'il reste, sur le lotissement du Val d'Or, un lot non construit. Il demande à ce que le règlement du lotissement soit rappelé au propriétaire et, qu'à minima, celui-ci procède à la pose de sa clôture. Le Maire est chargé de contacter le propriétaire.
- Regarder le problème de fuite au niveau du lanterneau de la Basilique.
- Penser à faire de la publicité pour relouer l'appartement du Centre d'Animation Communal (CAC).
- Ste Monique : Habitat Dauphinois a présenté des plans d'aménagement sans parvenir à trouver un plan de financement satisfaisant. D'autres bailleurs potentiels vont être contactés.

IV AGENDA

- **Lundi 29 mars 2010 20h00 : Commission Tourisme (planning manifestations culturelles 2010)**
- **Lundi 12 avril 2010 20h00 : Conseil Municipal (PLU)**
- **Vendredi 16 avril 2010 18h00 : film pour tout public au Centre d'Animation Communal (CAC)**

(Clôture de la séance à 23h20)